

**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS**

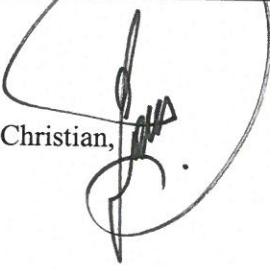
Date	30/10/2018
Lieu	Salle des Mariages
Présents	Benjamin DEMIRDJIAN, Michel BASCHIERI, Serge PELLEGRINO, Céline JAUFFRET, Christian IMBERT, Hélène SABATIER, Elise ROIG, André APARICIO, Valérie RIMBAUD, Gilbert ROUBAUD, Edmonde CORTI, Francine AUTRAN, José FERNANDEZ DE MOYA, Jean-Marc SANCHEZ, Catherine VENTURINO-GABELLE , Monique BAGNIS
Absents	MME ALLARD Régine MME GIRODENGO Edith M.PAILLAT Dominique MME CHAHVERDI Guilda MME CAILLAT LANZA Catherine MME CHAHVERDI Guilda M.VAURY Alain M.TREMELLAT Bernard
Procurations	M.PAILLAT A M.FERNANDEZ MME ALLARD à MME RIMBAUD
Quorum	16/23
Heure d'ouverture de la séance	18H05
Heure de clôture de la séance	18H19
Présidence	M. Le Maire. M.Demirdjian
Secrétaire	2 voix pour la candidature de Mme VENTURINO GABELLE 16 voix pour la candidature de M.IMBERT M.IMBERT élu secrétaire de séance.
Public	non

Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel

Dossier N°1 :	SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DE LA PREMIERE ADJOINTE
Débats	<p>M. Le Maire fait lecture de la délibération, et informe le Conseil Municipal de la démission de MME GIRODENGO de son poste d'adjoint,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conformément à l'article L2121-4 du CGCT la démission entre en vigueur à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat. • Mme Edith GIRODENGO, première adjointe dans l'ordre du tableau des adjoints, a présenté sa démission de son poste d'adjoint à M le Préfet du Var par lettre en date du 1^{er} octobre 2018, Démission acceptée par le Préfet le 15 octobre 2018 et reçue par mail le 22 octobre 2018 <p>M le Maire propose de réduire le nombre d'Adjoints à 5, supprimer le poste vacant et procéder à une remontée du rang des adjoints :</p> <p>Le deuxième adjoint devient premier adjoint, le troisième devient deuxième, le quatrième devient troisième, le cinquième devient quatrième et le sixième devient cinquième.</p> <p>M le Maire précise que ces modifications seront apportées au tableau du conseil municipal M le Maire souligne que Mme Edith GIRODENGO reste conseillère municipale.</p>



	<p>MME VENTURINO GABELLE demande « s'il y a deux votes séparés un pour la réduction du nombre d'adjoints et l'autre pour la remontée du tableau », « c'est tout ensemble » répond M. le Maire. Mme VENTURINO GABELLE précise que parfois il y a deux délibérations.</p> <p>M.APARICIO demande pourquoi on supprime le poste d'adjoint ? M. Le Maire propose de travailler avec une 'équipe de 5 adjoints resserrée, et de redistribuer les délégations. Il précise « on va arriver à travailler de cette manière ». M.Aparicio précise que le CCAS est t important, M. le Maire précise que c'est le pouvoir du Maire de donner des délégations, et que dans l'organisation il pourra donner des délégations à des conseillers notamment pour le CCAS</p> <p>MME CORTI demande si Mme GIRODENGO quitte la vice présidence du CCAS, M. le Maire précise que oui. MME BAGNIS demande si M. le Maire reste président et s'il y aura une élection de vice présidente. M. le Maire répond que oui.</p> <p>Il ajoute qu'un conseiller délégué sera nommé au CCAS.</p> <p>Mme VENTURINO GABELLE demande si elle quitte la vice présidence du CCAS ? M. le Maire répond que oui elle demande si dans le raisonnement M.Baschieri sera vice président ? M. le Maire répond que non par arrêté il va redistribuer les délégations entre chaque adjoint et conseiller délégué.</p> <p>M. Le Maire donne l'ordre du tableau et le mode de classement : maire+adjoints par rang, conseillers ayant le plus de voix au scrutin et l'âge.</p> <p>MME VENTURINO GABELLE, soulève « Quand on a fait le 1^{er} conseil municipal on a fait lecture de la charte de l'élu dans la charte c'est noté qu'il y a un minimum de présence à assurer, on demande une présence assidue, ce n'était pas le cas en tant que première adjointe je me demande si ça sera le cas en tant que conseillère il faudra veiller à sa présence ». MME VENTURINO GABELLE précise qu'être simple conseiller c'est des obligations, M. le Maire précise qu'elle n'est pas la seule absente excusée sans procuration ce soir, qu'il y en a d'autres. M.ROUBAUD précise qu'elle recopie peut être comme à l'époque M.SARZI Roland qui était adjoint et ne venait pas aux conseils municipaux. MME VENTURINO GABELLE précise que l'objet de ce jour c'est MME GIRODENGO.</p> <p>MME VENTURINO GABELLE précise « je ne me mets pas à sa place désolée ».</p> <p>2 abstentions</p>
Vote	<p>Pour : 16</p> <p>Contre :</p> <p>Abstention : 2 MME BAGNIS ET MME VENTURINO GABELLE</p>

M. IMBERT Christian, 

M.DEMIRDJIAN Benjamin, Le MAIRE

PV arrêté le 05/11/2018

